

VILLE DE LOUVIERS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 OCTOBRE 2019

Date de convocation : 8 octobre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 33

PRESENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, M. LECUYER, Mme ROUZEE, M. LE ROUX, Mme PERCHET, Mme OUADAH, M. PIRES, Adjoint, MM. DUVERE, JUHEL, WUILQUE, Mme LEMAN, Mme HOFFMANN, M. BAZIRE, M. DO ROSARIO, M. GAUTIER, M. SAVY, Mmes CARON-DOUBET, TOUMERT, DJEMEL, DUMONT, M. HEBERT, M. FRAISSE, Mme SEGHIR, MM. DACHE, VASSARD Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- Mme VAYRAC à Mme ROUZEE
- Mme LANGEARD à Mme PERCHET
- M. JUBERT à M. PIRES
- Mme BOISSEL à M. DO ROSARIO
- M. MARTIN à M. HEBERT

ABSENT : Mme JEANNE-TELLIER

M. le Maire déclare la séance du conseil ouverte à 18 h 30.

Monsieur Charles Savy est désigné par M. le Maire secrétaire de séance. Il procède à l'appel.

M. le Maire constate que le quorum est atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Il rappelle aux membres du conseil qu'il convient de signer les feuilles d'émargement du dernier conseil municipal.

QUORUM

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absent	Votants
De la délibération n° 19-122 à 19-129 incluse	27	5	1	32

En préambule, Monsieur le Maire indique que ce Conseil présente un ordre du jour limité à huit délibérations mais qui sont néanmoins d'importance.

Il indique que depuis le dernier conseil s'est tenue la Foire Saint Michel qui a été un succès avec beaucoup de visiteurs ravis de découvrir le patrimoine forain mis à l'honneur à l'occasion de la Grande Cause Municipale 2019 relative au patrimoine.

Il rappelle qu'au nombre des temps forts, s'est également déroulée l'assemblée générale des maires et des élus de l'Eure au Grand Forum et à la Maison des Sports et des Associations le vendredi 4 octobre.

Il mentionne aussi une action innovante sous la halle avec la retransmission en direct de l'Opéra de Rouen Normandie du « Barbier de Séville » : plus de 150 spectateurs ont pris place sous la halle le samedi 6 octobre.

Au même moment, la 5^e promotion de l'Académie des Talents tenait son week-end d'intégration à la base de Loisirs de Poses et enfin vendredi 11 octobre le « one man show » de Pablo Mira faisait salle comble au Moulin.

Monsieur le maire énumère ensuite les points et projets de délibérations présentés à l'ordre du jour et avant d'en venir au point d'information, demande s'il y a des demandes de prise de parole.

M. Vassard indique qu'il espère que ce qui s'est passé à l'occasion de la cérémonie patriotique en hommage aux harkis ne se reproduira plus car le maire et la ville ont été humiliés et qu'il ne faut plus que « ce type-là » ait la parole. Il indique encore que les incendies ont repris à Louviers et interroge le Maire sur ce qu'il compte faire pour remédier à cela.

Monsieur le Maire revient d'abord sur le 1^{er} point en indiquant qu'il est d'usage à Louviers que le représentant de l'association représentant les Harkis ait un temps de parole lors de cette cérémonie. Il rappelle que le matin même de la cérémonie, avait eu lieu le dévoilement de la plaque de la « rue des harkis » qui s'était très bien passée. Ensuite, et pour la seconde année de suite, Farid Moussaoui a tenu des propos obligeant la représentante de l'Etat a quitté la cérémonie, qui s'est néanmoins déroulée jusqu'à son terme, par respect de la mémoire des harkis. Le maire indique ensuite qu'il a reçu de nombreux messages de membres de la communauté harkie lui faisant part de ce qu'ils ne souhaitaient pas être associés au comportement de Monsieur Moussaoui. Il indique lui avoir accordé sa confiance mais que celle-ci ayant été trahie, il ne l'accordera plus et en tirera toutes les conséquences. Il a alors remercié Jean-Pierre Duvéré, en charge de l'organisation des cérémonies patriotiques à Louviers.

En ce qui concerne les feux de haies, M. le Maire indique qu'il y a eu des incendies dans la nuit du 4 au 5 octobre, que l'enquête est en cours et qu'il ne lui appartient pas de faire de commentaires dessus. Il rappelle l'efficacité avec laquelle ont agi les services de la Police Nationale et de la Police Municipale qui ont arrêté l'incendiaire qui avait causé la totalité des feux depuis plusieurs mois et que celui-ci les avait reconnus. Monsieur le Maire remarque que la veille de ces nouveaux feux, la Police Nationale avait procédé à des interpellations des individus ayant commis des cambriolages l'été dernier mais que là encore, l'enquête en cours déterminera les responsabilités. M. le Maire rappelle qu'il a toujours dit que la sécurité était un sujet de tous les instants pour lequel il ne faut jamais considérer que les choses sont acquises. Il espère que M. Vassard n'essaie pas de faire de la politique politicienne sur un sujet qui n'est agréable pour personne.

M. le Maire redit la détermination de la municipalité sur ces sujets de sécurité et sa solidarité envers les victimes de ces incendies. Il indique qu'un CLSPD se tiendra en décembre à l'ordre

du jour duquel ces sujets seront inscrits. Pour autant à ce jour rien n'indique que ces récents faits relèvent du même phénomène que la série de feux des derniers mois.

I – INFORMATIONS

JO 2024 : Candidature de la Ville de Louviers au label « Terre de Jeux »

M. le Maire et José Pires informent le conseil municipal sur la candidature de la ville de Louviers au dispositif « Normandie Terre de jeux 2024 » impulsé par le conseil régional de Normandie.

La Région a lancé ce dispositif afin qu'au sein des 5 départements normands, des équipements sportifs servent de base arrière d'entraînement et de préparation aux diverses délégations qui viendront participer aux JO de Paris en 2024. L'objectif pour la Région Normandie est de faire rayonner le territoire ainsi que d'en faire un événement populaire.

M. le Maire indique qu'à l'échelle de la Normandie, 82 sites ont été présélectionnés il y a un an dont certains étaient des sites existants et d'autres des sites en construction.

Pour le département de l'Eure, les sites présélectionnés sont :

- Le centre aquatique CASEO à Louviers pour la natation synchronisée et le water-polo
- La maison des sports et des associations de Louviers pour l'escrime.
- la base de loisirs de Poses pour l'aviron
- un gymnase à Vernon pour la gymnastique et la boxe
- le complexe Stéphane Diagana de Pont-Audemer pour l'escalade

M. Pires intervient pour préciser que depuis la présélection établie il y a un an, l'offre lovérienne a été étendue pour ces JO 2024 puisqu'elle comprendra également la piste d'athlétisme rénovée et la nouvelle salle d'haltérophilie de la maison des sports et des associations (en plus de l'escrime).

Puis le label « Terre de Jeux » auquel a candidaté la Ville, fait l'objet d'une présentation. Il s'agit d'une démarche initiée par le comité d'organisation des JO qui souhaite profiter de l'événement pour diffuser la culture sportive et le sport pour tous.

Dans le cadre de cette candidature, la Ville de Louviers valorise la Nuit des Sports qui existe depuis 2015. Cet événement récurrent populaire correspond parfaitement à l'idée olympique puisque tous les sports sont représentés. M. le Maire indique que la Ville souhaite également développer un volet handisport et sport-santé.

Les premières collectivités seront labellisées à l'occasion du salon des maires en novembre et toutes le seront d'ici aux JO de 2020 à Tokyo dans l'optique qu'elles puissent se présenter à cette occasion aux diverses délégations.

La volonté de la municipalité est de construire avec les acteurs sportifs, les clubs lovériens et du territoire Seine-Eure, sur les 2 ans qui viennent, une offre très dynamique afin de diffuser le plus largement possible la culture du sport sur notre territoire.

A l'issue de cette présentation, un échange a lieu.

M. Fraisse indique qu'avant de s'inquiéter du rayonnement de la ville auprès d'athlètes internationaux, il faut se préoccuper de nos athlètes locaux et entretenir le patrimoine. Il souhaite évoquer la fermeture jusqu'à nouvel ordre du complexe Maxime Marchand suite au passage d'une commission de sécurité et obtenir des éléments d'informations sur ce sujet car il estime que cela tombe mal pour les clubs au moment des inscriptions.

M. le Maire répond que la fermeture est limitée à quelques jours, le temps de permettre aux entreprises d'intervenir dans le gymnase. Il fait remarquer à M. Fraisse que c'est justement parce que la Municipalité s'occupe du patrimoine que la décision a été prise de fermer l'équipement pendant une semaine.

M. Pires précise que cela fait des années qu'il y a des difficultés avec ce complexe car le système de désenfumage et l'alarme nécessitent des interventions régulières d'entreprises. Il ajoute que les membres de l'ancienne municipalité doivent savoir de quoi il retourne : en l'occurrence une entreprise est venue faire l'entretien du système de désenfumage 15 jours avant la visite de la commission et le jour de la visite, le système n'a pas fonctionné. La décision de fermeture du complexe est une sage décision et toutes les interventions sont en cours pour permettre un nouveau passage de la commission de la sécurité dès le 16 octobre afin de pouvoir procéder à la réouverture du complexe dans des conditions d'utilisation optimales.

M. le Maire ajoute qu'à son élection en 2014, le bâtiment était sous le coup d'un avis négatif de la commission de sécurité et que des interventions ont permis à l'époque d'obtenir un avis positif, ce n'est donc pas à lui qu'il faut dire d'entretenir le patrimoine. Il précise que la veille de la visite, les services ont testé les dispositifs et qu'ils étaient opérationnels : il indique que l'explication tient à un problème de conception originelle du bâtiment puisque le toit est en pente alors que le système de désenfumage qui a été posé est fait pour des toits plats.

Pour M. le Maire, l'enseignement qu'il convient de tirer est que le bâtiment est vétuste mais que dans le cadre de la reconfiguration complète du site avec la Maison des Sports et des Associations, la nouvelle piste d'athlétisme, le futur pôle multimodal des Fontenelles, la dernière étape c'est Maxime Marchand qui a vocation à être démoli et remplacé par un gymnase neuf.

M. le Maire fait remarquer que la facilité, une fois l'avis négatif connu, aurait été de laisser l'équipement ouvert. Mais le courage politique aujourd'hui quand on est maire, c'est de prendre ses responsabilités, beaucoup d'autres auraient laissé ouvert, mais M. le Maire déclare ne jamais jouer avec la sécurité.

Il remercie vivement les services techniques et le service des sports qui ont été très réactifs et qui, dans le cadre d'un travail étroit avec les services de l'Etat, permettent une nouvelle visite de la commission de sécurité dès mercredi.

M. Vassard intervient car il estime que la Municipalité ne s'est pas beaucoup occupée du patrimoine depuis 6 ans quand on voit les fenêtres de la salle des colonnes, la salle des mariages qui ne donne pas envie aux gens qui viennent y assister de revenir à Louviers.

M. le Maire répond qu'il a récemment célébré les 70 ans de mariage d'un couple qui avait célébré son union à Louviers ; preuve que même 70 ans après ils ont eu envie de revenir !

Mme Terlez précise que des demandes d'utilisation de la salle Pierre Mendès France arrivent régulièrement en mairie et qu'elles sont refusées car il faut avoir un lien avec la commune.

Elle ajoute que Jacky Bidault pourrait préciser le nombre de millions d'euros qui ont été investis notamment dans les écoles pour rattraper les années et même les décennies d'incurie. M. le Maire ajoute que les fenêtres de la salle Pierre Mendès France ont d'ailleurs été changées ainsi que nombre d'huisseries dans les autres bâtiments de la mairie.

M. Vassard indique lui qu'il a été reçu à la mairie d'Arcachon et qu'il en voit des dizaines tous les ans et que c'est ici que c'est le plus dégueulasse (sic).

M. Bidault prend la parole pour rappeler qu'au vu de la situation catastrophique du patrimoine hérité en 2014 il a fallu faire des choix et qu'on ne peut pas rétablir la situation en un seul mandat. Il indique que juste au niveau des bâtiments de la cour de la mairie : toutes les fenêtres ont été changées alors que l'on pouvait passer le doigt dans les boiseries, les locaux administratifs ont été refaits car il a été privilégié les conditions de travail des agents, l'angle de la toiture du musée vient d'être refait, le mobilier de la salle Pierre Mendès France a été commandé, le système de sonorisation a été changé. Bref, la liste pourrait s'allonger mais c'est juste pour montrer tout ce qui a été fait rien que dans cette partie du patrimoine. Il se félicite de la décision prise par M.le Maire pour Maxime Marchand et de la rapidité de la réaction.

M. Fraisse trouve dommage de fermer maintenant si les problèmes sont connus depuis longtemps et il regrette également que l'option envisagée soit la démolition du site pour reconstruire car il y a toujours possibilité de rénover l'existant.

M.le Maire indique son désaccord avec M .Fraisse car en terme d'économie d'énergie, il est bien plus vertueux de construire un nouveau bâtiment, la volonté de la municipalité étant de doter la Ville d'équipements à énergie positive, ce que l'actuel site ne permettra pas. Par ailleurs il coûtera très probablement moins cher de construire un nouveau bâtiment plutôt que de rénover l'actuel. M. le Maire précise enfin que, et peut-être M. Fraisse est-il moins sensible à cela, il y a volonté de cohérence urbanistique sur l'ensemble de la Ville et que sur ce site en particulier il y aura beaucoup mieux à faire en installant le futur équipement sur un autre emplacement du site afin de végétaliser les abords directs de la Maison des sports et des associations. Il relève une vraie divergence sur le sujet avec M. Fraisse : selon le raisonnement de M. Fraisse, M. le Maire fait remarquer que l'on aurait aussi pu considérer qu'il aurait refaire une patinoire dans le Kolysé plutôt que la nouvelle patinoire, sauf que ces anciens bâtiments sont des gouffres énergétiques et qu'il est nettement préférable d'envisager leur démolition.

M. Daché fait alors preuve d'ironie sur l'entretien des bâtiments en évoquant la végétalisation de la toiture de l'école de musique et en félicitant M. Bidault pour le travail accompli depuis 2008.

M. le Maire interroge alors M. Daché lui demandant s'il sait pourquoi M. Bidault a démissionné à la fin de l'année 2013 sous l'ancienne mandature. Sa décision était justifiée par le fait qu'il était privé des moyens d'agir. En ce qui concerne la soi-disant « végétalisation » de la toiture de l'école de musique, M. le Maire indique que M. Daché est bien informé car l'intervention de nettoyage est prévue dans les prochains jours et que l'école de musique va également faire l'objet d'une mise en lumière patrimoniale

Avant de passer aux délibérations inscrites à l'ordre du jour, un échange a lieu sur les décisions prises par le maire depuis le dernier conseil municipal.

M. Fraisse souhaite intervenir sur la décision DSTD 19-077 qui consiste en une décision d'ester en justice au sujet de l'ilôt Thorel, il souhaite connaître ce qui est reproché à la Ville.

M. le Maire explique qu'il s'agit des deux recours qui ont été déposés en août 2018 contre le permis de construire de la future résidence intergénérationnelle : en 1^{ère} instance le jugement été rendu en juillet 2019 a débouté les requérants, donnant raison à la ville, . Les 2 parties qui avaient déposé ces recours ont eu 2 mois pour faire appel : l'une des parties a choisi d'interjeter appel en septembre 2019. M. le Maire estime, vu le dossier au fond, qu'il s'agit là d'une manœuvre dilatoire et choquante quand on sait que les requérants tentent d'obtenir une compensation financière de la part du promoteur Eiffage. Leur argument repose seulement sur une appréciation esthétique, alors même que le permis de construire a été déposé après avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France.

M. Vassard a estimé que les requérants avaient raison car effectivement ce n'est pas beau et c'est trop haut. Il a ajouté qu'il trouvait que la municipalité allait beaucoup au tribunal et qu'avant d'aller au tribunal il aurait pu y avoir des négociations.

M. le Maire répond qu'à ce stade, la municipalité a surtout beaucoup gagné au tribunal et qu'il y a eu une rencontre avec les requérants ; aussi il s'interroge sur leur bonne foi.

M. Fraisse souhaite revenir sur la décision n°19-078 concernant la mise à disposition d'une parcelle au cimetière pour des ruches alors il aurait aimé pour la biodiversité que l'on passe au zéro phyto au cimetière pour que les abeilles aient des fleurs à butiner et que le cimetière soit ainsi un peu plus vivant car ça n'est pas parce qu'on est enterré mort que ça ne peut pas être vivant un cimetière.

M. le Maire indique que le cimetière est plutôt vivant car il se trouve qu'il a reçu deux courriers lui indiquant la présence d'un chevreuil qui se promenait dans le cimetière et qu'il y faisait même quelques dégâts puisqu'il y a mangé des fleurs. La nature est donc bien présente au cimetière !

M. Fraisse réagit en indiquant que ça ne répond pas à sa question et que le cimetière est le dernier endroit dans lequel il est utilisé du désherbant. Il fait une comparaison avec les arrêtés anti-pesticides qu'il faut prendre pour protéger la santé des gens.

M. le Maire répond à M. Fraisse que partout dans la ville, sauf au cimetière car la loi l'autorise, le zéro phyto est appliqué. Pour le cimetière, le législateur a accordé une période de transition afin de définir la meilleure solution pour conserver un cimetière bien entretenu et respecter la mémoire des personnes qui y sont enterrées. Il a ensuite salué l'action de nettoyage de tombes des soldats morts pour la France réalisée par le Souvenir Français.

M. Vassard intervient pour signifier à M. Fraisse qu'il y en a aussi un peu marre de lui car il sort parfois de sacrées conneries (sic) et que le résultat de tout ça sera que les petites communes n'auront d'autre choix que de bétonner les parterres car elles n'auront pas les moyens d'entretenir leur cimetière.

M. Fraisse interroge enfin le maire sur la décision n°19-080 relative à la création du skate-park : il trouve que c'est une bonne idée mais regrette la localisation car c'est un peu excentré

et sur un espace naturel en bord de rivière ; il aurait préféré qu'on utilise une friche en centre-ville.

III – DELIBERATIONS

N° 19-123

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Modification des statuts de la Communauté d'agglomération Seine-Eure – Autorisation - Jeunesse

M. Wuilque rapporte que cette 1^{ère} délibération a pour objet le transfert de la compétence « Enfance-jeunesse » au profit de l'agglo Seine Eure des ALSH des communes d'Amfreville, du Manoir et de Pîtres ; que l'agglo Seine-Eure a délibéré sur ce point le 19 septembre et que les communes membres ont 3 mois pour le faire.

Avis favorable adopté par 31 voix pour, abstention de M. Vassard

N°19-124

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Modification des statuts de la Communauté d'agglomération Seine-Eure – Autorisation - Gendarmerie

M. Wuilque rapporte que l'agglomération Seine-Eure porte au titre de ses compétences facultatives la construction de la nouvelle gendarmerie à Louviers.

La commune de Pont de l'Arche avait de son côté porté la construction d'une nouvelle gendarmerie sur sa commune dans le cadre d'une opération avec Natixis. Le bâtiment a été livré en juillet 2018, l'opération comprend des conventions de location et maintenance que Pont de l'Arche souhaite transférer à l'agglomération au titre de sa compétence facultative.

M. Vassard estime que ce projet qui a connu des malfaçons va coûter cher à l'agglomération en entretien alors que c'est le promoteur qui a touché les loyers.

M. le Maire répond cette délibération permet une équité de traitement entre Pont de l'Arche et Louviers. S'exprimant sur la future gendarmerie de Louviers, il mentionne l'existence d'un concours financier de l'Etat pour sa construction, même si l'essentiel du coût est supporté par l'agglomération, qui touchera un loyer de l'Etat. Est-ce à une collectivité locale de porter ce genre d'investissement qui n'est pas son cœur de compétence ? Sur le principe, il partage l'idée que ce n'est en effet probablement pas le cas.

M. le Maire ajoute que pour Louviers c'est malgré tout une bonne chose d'avoir cet équipement en termes d'aménagement de la ville et d'améliorer le confort du logement des gendarmes. Il souhaite faire la distinction entre le portage d'un projet par une collectivité pour une compétence qui n'est pas la sienne et en même il estime que c'est une bonne chose d'avoir gendarmerie à cet endroit d'autant que cela va libérer du foncier sur la place de la République ; à cet égard, il indique que cela sera l'occasion de redessiner la place de la République en y intégrant un espace vert sur cette place dont le potentiel est important.

M. Daché intervient pour souligner la participation de l'Etat qui constitue en fait le paiement d'un loyer que ne recouvre pas l'investissement.

M. le Maire précise le co-financement par l'Etat dans le cadre de la DETR. Le montage de l'opération souligne aussi les difficultés financières auxquelles l'Etat est confronté ; mais il permet de maintenir la gendarmerie à Louviers, ce qui est évidemment une bonne chose.

Avis favorable adopté par 31 voix pour, abstention de M. Vassard

N°19-125

**VIDEO PROTECTION – EXTENSION DE LA VIDEO PROTECTION
DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION
DE LA DELINQUANCE (FIPD) – AUTORISATION**

M. Le Roux rapporte que la Ville est équipée de 56 caméras de vidéo protection sur les secteurs de Maupassant-la Londe dans lequel l'installation est en cours, le centre-ville, les Acacias et Maison rouge.

Il est proposé d'étendre le système sur les secteurs suivants :

- rond-point Thorel
- rue du Bal Champêtre
- rue du 11 Novembre
- rue Wiston Churchill
- rue Saint Hildevert

L'extension peut être financée par le FIPD.

Il convient d'approuver l'extension et d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions.

M. Daché demande si au titre de la surveillance en temps réel, la municipalité prévoit de mettre des moyens humains supplémentaires ?

M. Le Roux indique qu'il n'y a pas de surveillance en temps réel mais qu'elle se fait à la demande et qu'elle a notamment été très sollicitée au moment des feux de haie. Il précise qu'il n'y a pas de projet de renforcement des effectifs pour regarder en temps réel les vidéos.

M. le Maire ajoute qu'en effet la présence des policiers municipaux est plus utile sur le terrain que derrière les vidéos. Il ajoute que contrairement à une certaine époque, tout le matériel fonctionne et qu'il y existe un contrat de maintenance. Le dispositif de vidéo-protection s'est avéré très efficace pour mettre fin aux incendies.

M. Fraisse voudrait savoir où va s'arrêter la vidéo protection. Il dit avoir l'impression que la Municipalité voudrait en mettre une dans chaque rue. Il demande également combien coûte l'installation d'une caméra et quel est le coût du contrat de maintenance. Enfin, s'interroger sur le respect de la vie privée et l'accès aux images de vidéo-protection.

M. Le Roux répond que l'installation de caméra fait suite à des demandes de lovériens lors des réunions de quartier.

M. le Maire ajoute que la vidéo protection c'est avant tout de la sécurité car elle est extrêmement utile dans les enquêtes pour arrêter les auteurs d'infraction et donc éviter qu'elles ne se reproduisent. Il faut cesser les caricatures car il ne s'agit pas d'aller mettre des caméras dans toutes les rues de la ville. La vidéo-protection est soumise au respect de règles très strictes en matière de protection des libertés individuelles et de la vie privée.

M. Le Roux ajoute que la municipalité n'est pas fixée sur le nombre de caméra mais sur la performance du dispositif : ainsi par exemple, alors que ça n'était pas le cas avant, le système est relié au poste de police nationale ainsi qu'au véhicule de la police municipale. C'est donc bien sur l'efficacité du dispositif que la municipalité est attentive et pas seulement sur son développement.

M. le Maire indique à M. Daché qu'il n'y a pas eu besoin d'ajouter des policiers municipaux grâce au déport du dispositif dans le véhicule plutôt que d'obliger les agents à regarder les images dans le bureau de la police municipale. Sur le coût, le dispositif de vidéo-protection bénéficie d'un financement du FIPD qui peut aller jusqu'à 75% de subventionnement.

Sur la protection des données, M. le Maire s'adresse à M. Fraisse qui est président d'une association « La petite cyclote » et qui sait bien qu'il n'est autorisé à utiliser un fichier qu'en rapport avec l'objet de l'association.

M. Lecuyer indique en effet qu'en tant que membre de l'association « la petite cyclote » il a en reçu un message afin de promouvoir le refleurissement des coquelicots, ce qui n'a rien à voir avec l'objet de la petite cyclote.

M. le Maire indique à son tour qu'on ne peut pas donner des leçons à longueur de temps et ne pas respecter la loi selon laquelle on ne peut utiliser des données que pour l'objet pour lequel le consentement a été donné.

M. Fraisse s'inscrit en faux de ce qui vient d'être dit.

M. Daché intervient pour préciser ce qu'il voulait dire par surveillance en temps réel, mais à des fins d'analyse pour les accidents de la route ou le stationnement.

M. le Maire indique que c'est bien le cas. Il précise que les images ne sont conservées que 30 jours.

M. Le Roux ajoute que très peu de personnes sont habilitées à visionner les images.

Délibération par 31 voix pour, 1 vote contre de M. Fraisse.

N°19-126

FINANCES LOCALES / DECISION BUDGETAIRE

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2-2019 ADOPTION Budget Principal

M. Lecuyer rapporte que la présente décision modificative, dernière de l'exercice budgétaire, vient corriger le budget primitif sur des éléments essentiellement techniques liés à des notifications de recette ou à des opérations notamment en investissement dont les phases

s'étalonnent différemment de ce qui était prévu. Cela ne modifie pas les équilibres du budget primitif.

M. Vassard intervient pour évoquer le cas des garages de l'Abbé Caresme pour lesquels, et il trouve ça très bien, la Ville a payé 35.000€. Il a vu que sur place il y avait 106 garages dont cinquante de loués et il estime que ce n'est pas aux lovériens de payer les dégâts ; il demande donc si la ville va se faire rembourser.

M. le Maire indique que la Ville n'avait pas le droit d'intervenir car il s'agissait d'une propriété privée et qu'en l'absence de syndic, il a fallu parvenir à identifier les propriétaires. Ce travail a été mené depuis 2 ans par les services de la ville.

Il a fallu ensuite traiter deux sujets : le déblaiement des déchets mais aussi la pose d'une clôture pour éviter que le problème ne se reproduise. Il y a eu des réunions avec les copropriétaires pour trouver la meilleure solution : il y a d'abord eu un appel de fond auquel tous les propriétaires n'ont pas répondu.

La municipalité a parallèlement exercé son droit de préemption dès qu'un propriétaire souhaitait vendre son garage, et ce en lien avec l'EPFN.

Mme Rouzée intervient pour préciser qu'en effet la préemption a été mise en place l'an dernier avec mandat donné à l'EPFN de porter cette préemption et de racheter l'ensemble des garages dès que l'occasion se présente.

M. le Maire indique qu'il y a eu un financement conjoint par les propriétaires et la ville afin qu'il y ait le déblaiement et la pose de la clôture en simultané.

Au-delà, M. le Maire précise que le périmètre des garages est inclus dans le projet de rénovation urbaine du quartier des acacias afin de réfléchir à une nouvelle utilisation de cet espace.

Enfin il ajoute qu'il souhaite également parvenir à identifier les auteurs de ces dépôts sauvages car ce sont des infractions et il faut pouvoir les sanctionner.

M. Daché souhaite intervenir sur le budget de façon plus générale et notamment sur le plan lumière pour lequel il y a 700.000 € de versés à l'entreprise pour de la maintenance alors qu'il n'y aura presque pas de maintenance car l'éclairage led c'est fiable. Il s'étonne qu'en comparaison, on n'attribue que 66.000€ pour les 10 classes découverte, y voyant un injuste équilibre.

M. le Maire lui répond qu'il compare là des choux et des carottes et que cela n'a pas de sens. Le plan lumière c'est un plan écologiquement et financièrement intelligent. Il permettra de réaliser des économies en fonctionnement sur la facture d'électricité de la ville qui libéreront des marges de manœuvre afin d'être réinjectées, par exemple, dans les écoles et pour les enfants.

M. Fraisse émet de gros doutes sur les économies d'énergie qui seront réalisés car il estime que la municipalité a fait une confiance aveugle au cabinet privé qui a fait les estimations d'économie et qui est le même qui se fait rémunérer pour la pose des lampadaires. Il indique qu'il y en a déjà pour 228.000€ pour éclairer l'école de musique et que c'est une orgie de lumière et une orgie d'électricité. Selon lui une ville qui rayonne par sa lumière et qui devient visible depuis l'espace n'est pas une ville attractive.

M. le Maire lui répond qu'à force de tenir ce genre de propos, il est en train de se décrédibiliser car alors qu'il devrait se réjouir du fait que la ville passe aux leds, il trouve encore à critiquer. M. le Maire indique qu'il en vient à douter de sa sincérité car il critique toujours tout ce qui est fait car lui ferait toujours mieux, que lui avait toujours raison et que les autres n'étaient que des imbéciles et des irresponsables qui ne comprennent jamais rien à rien. M. le Maire ajoute que la municipalité préfère avancer et mener des actions concrètes dont il a bien compris qu'elles ne lui conviendront de toute façon jamais.

M. Fraisse reprend la parole pour dire que le plan lumière c'est une bonne idée mais que les économies d'énergie n'ont pas été suffisamment regardées.

M. le Maire indique que si, elles l'ont été.

M. Fraisse répond qu'elles l'ont été pas Citeos et que ça n'est pas crédible.

M. le Maire indique qu'elles ont été faites par un cabinet indépendant qui a fait l'étude avant l'intervention de Citeos qui a été sélectionné suite à un appel d'offres qui est intervenu après un diagnostic. Il ajoute que M. Fraisse qui aspire à siéger au sein d'une majorité municipale devrait se montrer à peu plus respectueux à l'égard du travail effectué par les services de la ville car en l'espèce, il est très méprisant à leur égard.

Délibération adoptée par 26 voix pour et 6 abstentions de M.Vassard et du groupe Bravo Louviers

N°19-127

FONDS MUNICIPAL D'ATTRACTIVITE - INSTRUCTION ET ATTRIBUTION

M. le Maire rapporte que 4 dossiers ont été soumis au comité consultatif de la vie commerçante qui s'est réuni le 3 octobre portant à 32 le nombre de dossiers soumis au comité depuis la création de ce fonds.

Le magasin Caramail a fait savoir qu'elle souhaitait faire retirer son dossier afin de le resoumettre plus tard.

Les 3 dossiers proviennent de Laforêt immobilier, Clet, et Les Délices de Louviers. Les animations proposées sont en lien notamment avec le Beaujolais ou les fêtes de fin d'année.

Ces animations sont ouvertes à tous et contribuent au dynamisme du centre-ville, comme en témoignent l'ouverture récente de la crêperie rue du Matrey ou encore la reprise du café Grain de café.

M. Vassard trouve un peu scandaleux qu'on donne de l'argent à un agent immobilier vu les commissions qu'ils prennent, il ne faut pas déconner (sic) et la maison Clet va faire concurrence aux autres cafés car chez lui ce sera gratuit.

M. le Maire rappelle que le Fonds municipal d'attractivité commerciale est ouvert à tous les commerçants et qu'il n'est pas nécessaire d'être adhérent à l'association des commerçants.

Mme Séghir trouve que ce que dit M. Vassard est quand même intéressant et que ce serait bien d'avoir une évaluation en matière de participation des habitants car elle s'interroge sur la pertinence de ces actions.

M. le Maire indique qu'une évaluation est bien prévue et que la commission dont est membre M. Daché a toujours voté à l'unanimité les attributions de subventions.

Il indique qu'il y a aussi une évaluation plus globale dont Paris Normandie s'est fait l'écho à travers un article sur la très bonne santé de l'immobilier à Louviers ; il y a également eu un classement sur les 500 villes de France dans le Figaro il y a 15 jours sur l'évolution des prix de l'immobilier et notamment sur plusieurs villes dans le Département de l'Eure montrant que les prix baissent partout sauf à Louviers où ils ont progressé de 6% sur un an. Cela signifie qu'il y a plus de demande que d'offre ; c'est un signe supplémentaire de l'attractivité retrouvée de Louviers.

Le fonds municipal d'attractivité s'inscrit dans la dynamique d'une ville dans laquelle il se passe toujours quelque chose : le lipdub des commerçants pour la fête de la musique, c'était formidable pour l'image de la ville et c'est grâce au fonds municipal d'attractivité qu'il a pu être organisé. M. le Maire estime que cette enveloppe annuelle de 50.000€, elle est bien utilisée et qu'elle est d'une certaine façon le reflet de la politique que souhaite mettre en place la municipalité où l'on innove, où l'on tente des choses. M. le Maire poursuit en indiquant qu'il sait que cette façon de faire se heurtera toujours aux grincheux perpétuels insatisfaits. C'est ainsi.

M. Fraisse interroge M. le Maire sur l'exposition de voitures neuves par Peugeot sur le parvis de l'église le week-end dernier pour savoir si cela fait partie du programme d'animation de la ville que de faire l'apologie de la voiture alors qu'il faudrait lui accorder un peu moins de place en ville.

M. le Maire indique que cela ne relève pas du fonds municipal d'attractivité commerciale, mais de la mise à disposition d'un espace public, comme il est en fait régulièrement demandé par des associations, notamment la sienne, « La petite cyclote »

M. le Maire espère que M. Fraisse est un démocrate car la démocratie et la tolérance c'est d'accepter qu'il y ait des choses qui se passent qui ne correspondent pas à ce que vous pensez vous-même ; sinon cela s'appelle l'Etat totalitaire. Il ajoute qu'il ne souhaite pas vivre dans une ville dans laquelle si M. Fraisse aime alors on a le droit de faire son animation et s'il n'aime pas alors on n'a pas le droit. Car la démocratie, ce n'est pas vraiment cela !

M. Fraisse répond que la différence c'est que lui il a des convictions.

M. le Maire répond à M. Fraisse qu'il n'a aucune leçon à recevoir de sa part. Depuis six ans, la municipalité a fait la preuve de ses convictions, sans jamais céder à la démagogie et au sectarisme.

Vote subvention par subvention :

-pour la subvention 900€ pour les délices de Louviers : 31 voix pour, 1 contre M.Vassard

-pour la subvention 784,96 € à Laforêt immobilier : 31 voix pour, 1 contre M.Vassard

-pour la subvention 587,70 € à la Maison Clet : 31 voix pour, 1 contre M.Vassard

N°19-128

SIGNATURE DE LA CHARTE TRIENNALE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL VILLE DE LOUVIERS – DEPARTEMENT DE L'EURE

M. le Maire rapporte que le partenariat entre le Département et la Ville en matière culturelle a été constant depuis plusieurs années envers les équipements culturels et sur les événements phares mis en place (Festival des Grands Amateurs de piano, salon Au Four et Au Moulin, Mai musical...).

Ce travail partenarial a conduit à conclure une convention portant sur les 3 prochaines années, ce qui constitue une vraie reconnaissance de la politique culturelle municipale. Cela représente 47.000€ de subvention sur l'année 2019.

M. Daché se félicite de cela et espère que les écoliers lovériens pourront en bénéficier par le biais de la caisse des écoles mais il est rassuré puisque M. le Maire affirme que les économies réalisées grâce au plan lumière iront aux écoles.

M. le Maire lui indique qu'il peut être plus que rassuré puisque malgré la baisse 1,4 millions d'euros des dotations de l'Etat entre 2014 et 2017, cette municipalité a maintenu les crédits alloués à l'éducation et a reporté en 2019 les crédits qui n'avaient pas été consommés en 2018 par la caisse des écoles.

Mme Séghir intervient pour indiquer que M. le Maire donne le sentiment de faire une faveur aux écoles de Louviers et que c'est assez choquant.

M. le Maire indique que l'éducation c'est une priorité et que c'est cela qu'il a voulu dire.

Mme Terlez intervient pour indiquer que c'est une façon de dire que l'on sacralise ces dépenses et que la Caisse des écoles fonctionne bien et de façon collégiale ; s'il est resté des crédits en fin d'année dernière c'est bien qu'il y en avait suffisamment sur l'année pour répondre aux besoins.

M. le Maire ajoute que pour preuve que l'éducation est une priorité et que l'on peut aussi ici être dans l'innovation : le mardi 15 octobre il y aura une rencontre entre la directrice de l'école Jules Ferry et la directrice du programme Ecole Imagine. Si l'éducation n'était pas une priorité, le Maire ne se décarcasserait pour aller démarcher des associations, aller à la rencontre des directeurs d'école pour proposer des projets innovants. Il faut cesser avec cette approche sectaire et mensongère : l'éducation est bien une priorité de cette équipe municipale et les faits en attestent ! Le school'bus c'est le bilan de cette municipalité !

M. Daché intervient pour lever une ambiguïté. Lorsqu'il est dit qu'il reste de l'argent à la caisse des écoles c'est parce que les projets des enseignants n'entrent pas dans la boîte. Il ajoute que la somme correspondante c'est 9000€.

M. le Maire répond que ce qui été fait c'est responsabiliser les acteurs en fonction du budget à tenir.

Mme Perchet répond également que les projets qui ont été présentés ont été validés par l'inspecteur d'académie et que leur financement répond à des règles très claires : d'abord les écoles situées en zone prioritaire, ensuite le cycle 3, ensuite les classes Ulis et enfin au moins une classe par école. C'est ce qui a été décidé collégialement. Il y a une exception cette année

pour une classe de l'école Jean Prévost. Autant d'enfants partent qu'auparavant et c'est réparti sur l'ensemble des écoles.

Et elle insiste sur le fait que ce sont des décisions prises par l'ensemble de la communauté éducative.

M. le Maire ajoute qu'il trouve que ce système est beaucoup plus transparent qu'il ne l'était auparavant.

Mme Séghir répond que le système ne fonctionne pas.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N°19-129

**ASSOCIATIONS – ICE SKATING CLUB LOUVIERS – LOUP HOKEY'EURE
SUBVENTION POUR UTILISATION DU COMPLEXE PATINOIRE GLACEO**

M. Pires rapporte que dans le cadre de l'ouverture de la patinoire Glacéo, il y a des modifications d'organisation pour les clubs qui utilisaient le Kolysé.

La Ville souhaite accompagner les clubs financièrement, ce qui suppose le versement d'une subvention à chaque club pour couvrir la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019.

Les loups hockey'eure recevront 13.700€ et l'ISCL 25.000€.

Mme Séghir pose la question du montant de ces subventions qu'elle trouve très important.

M. le Maire rappelle que cela relève du transfert de charge conformément à la délibération relative à la CLECT qui a été adoptée lors du dernier conseil. Il n'y a pas de dépenses supplémentaires pour la ville, c'est une valorisation de ce que cela coûtait en nature à la ville au temps du kolysé.

M. Vassard trouve que la piscine est trop chère.

M. le Maire répond qu'il y a l'action de la Croix Rouge qui propose aux enfants dont les familles n'en ont pas les moyens d'apprendre à nager, de la même façon avec l'ENL qui propose également des tarifs très attractifs.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N°19-130

**CONVENTION ADULTE RELAIS ETAT/COMMISSARIAT GENERAL A
L'EGALITE DES TERRITOIRES – VILLE DE LOUVIERS**

Mme Terlez rapporte qu'un poste d'adulte-relais a été créé en 2017 pour accompagner le conseil citoyen : ce poste a fait l'objet d'une convention entre la Ville et l'Etat car il est partiellement financé par l'Etat.

L'agent en poste a démissionné en avril et aucune candidature n'a pu être retenue car aucune ne répondait aux critères (avoir plus de 30 ans, habiter un quartier politique de la ville et ne pas être en situation d'emploi au moment du recrutement).

Parallèlement, l'évaluation des missions de ce poste a montré qu'il était possible de ne pas le confiner à l'accompagnement du conseil citoyen, mais aussi de le positionner comme relais du CMJ dans les QPV et comme médiateur du projet ANRU à compter de 2020.

Une nouvelle convention est donc nécessaire entre la Ville et l'Etat, ce qui permettra un financement de l'Etat à hauteur de 80% du poste soit 18 936€ ; la Ville dispose de cinq mois pour pourvoir au recrutement.

M. Daché souhaite bon courage pour le recrutement car le profil ne sera pas facile à trouver.

M. Hébert dit que même s'il connaît la réponse, il trouve un peu dommage de ne pas intégrer le quartier de Maupassant.

Mme Terlez lui répond qu'en effet il connaît la position de la municipalité qui regrette également cela mais que l'Etat a ses propres critères dans lesquels n'entre pas le quartier Maupassant. Il faut en effet plus de 1000 habitants ; or la distance entre Maupassant et les Acacias a empêché son rattachement au programme de rénovation urbaine.

Mais cela n'empêche pas d'y mener des actions de proximité, notamment dans le cadre du programme Urbania déployé depuis l'été dernier. Un important travail est également en cours avec les bailleurs sociaux Eure Habitat et la Secomile pour faire bénéficier le quartier Maupassant d'actions concrètes témoignant de toute l'attention que la ville lui porte.

Délibération adoptée à l'unanimité.

En conclusion du conseil municipal, une fois épuisé l'ordre du jour, M. le Maire informe les élus que le mercredi 16 octobre aura lieu au cimetière une cérémonie en l'honneur de Marcel Félix, 1^{er} soldat tombé pendant la drôle de guerre. A cette occasion la flamme du soldat inconnu viendra à Louviers, depuis l'Arc de Triomphe à Paris.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 9 décembre 2019 à 18 h 30

La séance est levée à 20 h 30

Fait à Louviers, le 20 novembre 2019

Le Maire,
François-Xavier PRIOLLAUD

